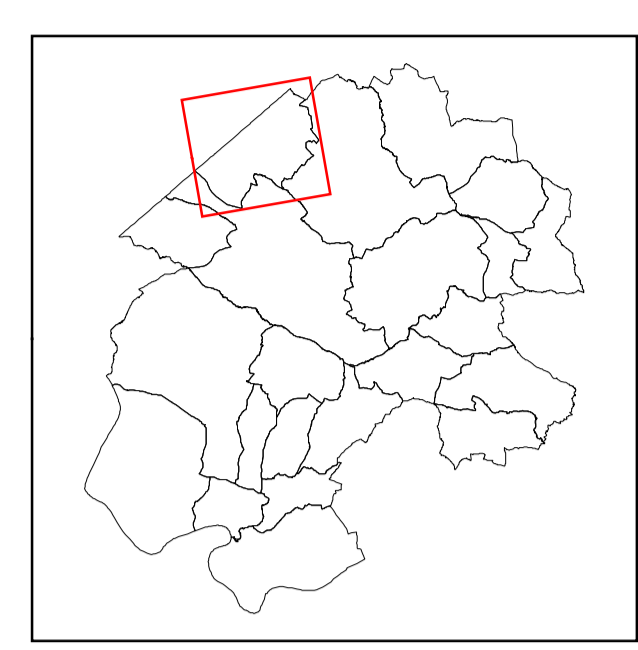




# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## 4.2 Zonage Les Artigues- de-Lussac



### Légende

- UA
- UB
- UC
- UE; UEb
- UX
- UY; UYc
- 1AU (1AUa; 1AUaa; 1AUab; 1AUc)
- 1AUE
- 1AUU
- 2AU (2AU1; 2AU2)
- 2AUU
- A
- N
- Nhu
- Limite communale
- Limite parcelaire
- Subdivision fiscale
- Cours d'eau
- Bâti dur
- Bâti léger
- Construction récente ou en cours
- Etang, lac
- Cimetière
- Piscine

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Recul de 75 mètres autour des axes routiers classés à grande circulation
- Recul de 25 mètres permis par la dérogation au titre de l'article L.111-8
- Zone de bruit relatif au voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- Espace Boisé Classé
- Protection au titre de l'article L. 151-19
- Patrimoine bâti situé en zone urbaine
- Petit patrimoine local

#### Emplacement réservé

N°	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
1	Commune	Création d'une armoire de vote pour garantir une accessibilité à l'arrière de l'édif...	280 m²

### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Prescrit le : 20/02/2014    Arrêté le : 08/06/2017    Approuvé le : 01/03/2018    Modifié le :

PLAN N° 2    ECHELLE 1/5 000

METROPOLIS, atelier d'urbanisme LE MAIRE Céline, architecte dplg CHARLOT Fabien, paysagiste dplg BIOTOPE, Agence Sud-Ouest  
 10 rue du 19 mars 1962 33 130 BEGLES    Pablen chez l'art, urbaniste dess    Pyspagiste dplg, paysagiste dplg    b2e, bureau d'études    CODE

Sources : Direction Générale des Finances Publiques, Cadastre, mise à jour 2017

